

221C2646
FR0011992700-FS0802

8 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ATEME
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 octobre 2021, la société Otus Capital Management Limited¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 octobre 2021, le seuil de 10% du capital de la société ATEME et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 155 310 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 10,36% du capital et 9,28% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Regents of the University of Michigan	753 752	6,76	753 752	6,06
Maga Micro Cap Fund	230 000	2,06	230 000	1,85
LGT Select Eq Global Pool Otus	171 558	1,54	171 558	1,38
Total Otus capital Management Limited	1 155 310	10,36	1 155 310	9,28

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ATEME sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société ATEME par la société Otus Capital Management Limited s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société ATEME ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Otus Capital Management Limited n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ATEME ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

¹ Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company*), agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds cités ci-après.

² Sur la base d'un capital composé de 11 153 074 actions représentant 12 446 191 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.